

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

ASSOCIATION ESPACE BELLEDONNE

Parc de la Mairie
38190 LES ADRETS

A l'assemblée générale de l'association Espace Belledonne,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Espace Belledonne relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée aux décalages de règlement depuis 2015 des subventions Région et Leader, susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « *Faits caractéristiques de l'exercice* » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « *Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation* » nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte Servolex, le 8 avril 2019

Le commissaire aux comptes

SR AUDIT

Loïc BROUSSE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	501		501	501
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	534	534		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	15 841	14 042	1 799	677
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				1 949
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	16 876	14 576	2 300	3 126
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	411 289		411 289	328 371
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	35 615		35 615	24 615
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	446 904		446 904	352 986
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		463 781	14 576	449 204	356 113

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	6 630	6 630
	Report à nouveau	50 785	62 633
	Résultat de l'exercice	(1 883)	(11 847)
	Total des fonds propres	55 532	57 415
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	55 532	57 415
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	160 000	75 000
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 408	84 261
	Dettes fiscales et sociales	31 011	31 279
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51 550	1 550
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	58 703	106 607
	Total des dettes	393 672	298 698
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		449 204	356 113
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 882,71)	(11 847,21)
(1) Dont à moins d'un an		393 672	298 698
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	63 743	72 403
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	349 830	299 862
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	3	5
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	122	959
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	413 697	373 228
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	192 678	164 821
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 668	1 342
	Rémunération du personnel	145 839	143 762
	Charges sociales	58 198	61 348
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	826	567
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	2	5 050
	Total des charges d'exploitation	399 211	376 889
Produits financiers Charges financières	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	14 486	(3 661)
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	45	26
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	3 559	4 675
	2 - RESULTAT FINANCIER	(3 514)	(4 649)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	10 973	(8 310)
	Produits exceptionnels	4 941	26 307
	Charges exceptionnelles	17 797	29 844
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(12 856)	(3 537)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	418 684	399 561
	TOTAL DES CHARGES	420 566	411 409
	EXCEDENT ou DEFICIT	(1 883)	(11 847)
	PRODUITS Bénévolat Prestations en nature Dons en nature CHARGES Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Sur l'exercice 2018, l'association a connu aussi des difficultés de trésorerie liées à des différés d'encaissements de subvention. Afin de faire face à ses échéances d'exploitation, l'association a eu recours plusieurs emprunts bancaires de trésorerie de 75 000 euros et 85 000 euros.

Événements postérieurs à la clôture

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement : 3 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Produits à recevoir

Le poste produits à recevoir s'élève à 411 289 € au 31/12/2018 et se décompose de la manière suivante :

- produits à recevoir d'actions réalisées en 2015 : 55 077 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2016 : 71 617 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2017 : 106 390 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2018 : 173 798 €
- adhésions 2018 des membres à recevoir : 4 408 €

Ces montants à recevoir de 2015, 2016, 2017 et 2018 correspondent principalement à des subventions de la Région et de l'Union Européenne (programme Leader) gérées par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour ces subventions, les avis d'attribution sont en possession de l'Association. Le décalage de règlement est lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des subventions qui était piloté et versé auparavant par l'Europe pour le précédent programme Leader.

Aucune provision n'a été constatée sur les comptes clos au 31/12/2018.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	1 035				1 035
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 035				1 035

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 893	1 949			15 841
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations grévées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours	1 949			1 949	
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 841	1 949		1 949	15 841

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					

TOTAL	16 876	1 949		1 949	16 876
--------------	---------------	--------------	--	--------------	---------------

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	534			534
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	534			534
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	13 216	826		14 042
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 216	826		14 042
TOTAL		13 750	826		14 576

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	411 289	411 289	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	411 289	411 289	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	160 000	160 000		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	92 408	92 408		
	Personnel et comptes rattachés	4 922	4 922		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 143	25 143		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	945	945		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	51 550	51 550		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	58 703	58 703		
	TOTAL DES DETTES	393 672	393 672		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	235 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	150 000			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		44 855
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		36 408
<i>Fournisseur f.n.p.</i>	<i>36 408</i>	
Dettes fiscales et sociales		8 447
<i>Personnel charges a payer</i>	<i>4 922</i>	
<i>Organismes cap/cp</i>	<i>2 579</i>	
<i>Etat autre c.a.p.</i>	<i>945</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir		411 289
Autres créances		411 289
Divers produits a recevoi	411 289	

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			58 703	58 703
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				58 703

--